















*Histoire de nōstre temps.* 19

Loix divines & humaines, que je feray tousiours  
au filz soigneux d'obseruer, comme de les faire  
garder aux autres.

C'est ce qui me fait souhaitter que vous  
vous teniez véritablement dans les termes des  
protestations que vous me faites, afin que je  
puisse sans peine maintenir la paix en cest Estat,  
pour la continuation de laquelle je suis resolu  
d'employer mon propre sang, tenant à bon  
heur & à gloire de la conseruer à mon peuple,  
au mesme prix que le feu Roy mon tres hon-  
noré Seigneur & pere, luy a acquise.

Par là vous cognoistrez la sincérité de mes  
intentions, que je vous conjure de seconder de  
si bons effects, que vous puissiez vn iout, non  
auoir regret de m'auoir troublé aux desseins  
aduantageux que i'ay pour ce Royaume, mais  
vous preualoit de n'auoir pas peu contribué  
pour les faire réussir. Je prie Dieu, mon Cou-  
sin qu'il vous en face la gracie, & vous tienne  
en la sainte garde. Escrit à Paris, ce dix-sept-  
iesme Ianvier 1617. Lovis, De Richelieu.

Cy dessus au feuiller 304. il a esté rapporté  
que Boursier fut pendu, & apres brûlé, pour  
auoir dit, que sans le Cardinal de Guise qui se  
rencontra entre luy & la Royné-Mere, il l'eust  
tuee: & que Vaugré, l'un de ses compagnons,  
ayant esté mis prisonnier, & relâché, s'en estoit  
allé à Soillons, où il auoit rapporté & dit,  
qu'on l'auoit enuoyé de Paris pour tuer le Duc  
de Mayenne. C'est tout ce que veut dire ceste  
plainte, que ledit Sieur Duc faict en sa lettre,





